

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

Présents : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Romain EYGUIERE, Marie-Louise BRUNETAUD, Vincent CHAMBOULIVE, Françoise SACCHET, Max MICHEL.

Absente excusée : Évanie PALU

Absent : Serge COSTELLA,

Date de convocation : 2 décembre 2021

Secrétaire de séance : Françoise SACCHET

Afin d'assurer la réunion dans des conditions conformément aux règles sanitaires en vigueur, la réunion se déroulera dans les conditions de droit commun avec possibilité de décider du huis-clos dans les conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT.

1) Écluses

M. Souquière (Eurovia) et son chef d'agence sont venus le 25/11/2021 rencontrer à nouveau Mme le Maire, MM. Karsenti et Eyguière pour trouver une entente tarifaire suite aux propositions de facturation. Après discussion, le projet de facturation a été envoyé pour un montant de 29 400 € TTC. La facture a donc été payée et la demande du versement de la DETR envoyée. En ce qui concerne les dents de requins pour prévenir des écluses, M. Jugi remplaçant de M. Meyrou parti à la retraite (service départemental des routes) s'est rendu sur place avec MM Karsenti et Eyguière le 8/12/2021. M. Dubernet, société la populaire, était également présent pour un devis pour l'hydrocurage des eaux pluviales, route Marguerite Duras. Mme le Maire présente la photo du marquage de 3 triangles de vigilance sur la commune de Peyrière ainsi que la photo de traçage avec de larges bandes beiges. Après discussion, un devis pour 6 dents de requins sera demandé auprès de soltechnic.

Busage eaux pluviales

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis de la Populaire à Marmande pour l'hydrocurage de la canalisation : 70 € HT de déplacement + 125 € HT le prix horaire appliqué en fonction du temps passé. Suite à la rencontre de M. Dubernet de la Populaire, M. Eyguière doit ouvrir les regards de la Croix vers Allemans pour voir s'il y a lieu de faire un hydrocurage sur ce tronçon. Ensuite, le conseil municipal **DECIDE** de faire faire l'hydrocurage route Marguerite Duras et si besoin route du Dropt. Un courriel a été adressé également à la Saur.

2) Aménagement du Bourg

Terrains : Le 18/11/2021, M. et Mme VERDONCK a adressé une proposition de divisions parcellaires à la mairie. Mme le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental qui élabore un programme d'actions en faveur de l'habitat inclusif, dit également habitat « partagé, accompagné et inséré dans la vie locale » pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. En début d'année, le conseil municipal discutera du projet éventuel d'acquisition de terrains pour y faire des logements.

Liaison piétonne entre le Bourg et la Croix

M. Broichot, architecte du CAUE 47, nous a remis son analyse pour notre futur aménagement avec deux propositions :

- la 1^{ère} avec un tracé sur les abords de la RD dont le pré-chiffrage s'élève à 309 312 € TTC,
- et la seconde dit projet de chemin des écoliers ou champêtre avec un montant de 300 297,60 € TTC, or le tracé passe majoritairement sur des terrains privés, bien que le projet soit intéressant.

Après discussion, le conseil municipal retient le 1^{er} cheminement, il se réunira courant janvier 2022 pour travailler sur le projet. M. Vincent CHAMBOULIVE propose de relier la commune d'Allemans dans le projet route du Dropt.

3) Site internet communal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la société communes en réseau a été retenue. Le site vient d'être livré et il faut le personnaliser avant sa diffusion. Le travail en amont sera réalisé par la secrétaire de mairie. Mme le Maire et M. Vincent CHAMBOULIVE seront les référents du site internet communal.

4) Convention cimetière avec le CDG 47

Mme le Maire rappelle que la commune a commencé une démarche de modernisation et de dématérialisation du cimetière (drone, reprise des concessions). Suite au conseil d'administration du 30/06/2021, la convention « information géographique » a été revue. La CCPL continue de couvrir les besoins pour l'application mon environnement (cadastre), consultation des données géographiques. Cependant, le logiciel de gestion funéraire ne sera plus pris en charge par la CCPL. Désormais, le coût annuel pour l'utilisation du logiciel cimetière est de 290 € /an pour la commune.

Convention CDG 47 « Information géographique application infogéo47 cimetière»

délibération n°2021-37

Dans le cadre de la mutation, montée en gamme et sécurisation des logiciels de la gamme « InfoGéo47 », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) propose une nouvelle convention pour accès aux services de consultation et gestion de données géographiques, intitulée « Information Géographique ». L'application SIG Gestion du cimetière est un outil qui peut être déployé de manière autonome. Afin de gérer le cimetière de la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service « InfoGéo47 » proposée par le CDG 47, pour acquisition et gestion de l'application InfoGéo47 Cimetière - Gestion Funéraire, à compter du 1/01/2022, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;

DECIDE d'utiliser l'application InfoGéo47 Cimetière proposée par le CDG 47 ;

AUTORISE le paiement au CDG 47 des sommes dues.

5) Voeux 2022 et plantation des arbres

En raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, le conseil municipal a décidé d'annuler les vœux du Maire du 8 janvier 2022. Toutefois, les 3 mûriers platanes stériles dont un pour les droits de l'enfant seront plantés, M. MICHEL s'occupe du panneau.

6) Courriers divers

- **Lettre du Département** : habitat partagé.

7) Compte rendu de réunions

- **Conseil d'école** : à La Sauvetat le 8/11 : fusion des conseils des 4 écoles du RPI. Effectif 108 élèves et prévision 2022 effectif maintenu. Sortie spectacle par la CCPL à Agnac, projet compostage, visite déchetterie et caserne des pompiers.

- **Collecte porte à porte des déchets ménagers** : à partir du 01/07/2022, environ tous les 15 jours , enquête pour le volume du bac.

- **Compostage** : M. Vincent CHAMBOULIVE expose le projet du service environnement de la CCPL.

- **Sport** : circuits familiaux, vtt, balades en collaboration avec le Creps de Bordeaux.

- **Santé** : manque de médecins, projet pour en salarier au niveau de la CCPL.

8) Bureau communautaire de la CCPL du 15/12 Organisation du bureau à 18H. Environ 30 personnes.

9) Bulletin communal

Mme le Maire rappelle qu'un bulletin communal est réalisé tous les ans et informe du contenu. Il sera demandé aux associations et à l'école, de transmettre à la Mairie un article des activités de l'année en cours. Pour rappel, les membres de la commission du bulletin communal sont Mmes BRUNETAUD, SACCHET, PALU et M. CHAMBOULIVE. Mme SACCHET propose des recettes de cuisine. Idée d'un article sur le wagon de la gare de Moustier.

10) Questions diverses

- **Chenil de Caubeyres** : souci de gouvernance.

- **Cour de l'école pour les vélos** : M. CHAMBOULIVE s'occupe de prévoir un plan pour la peinture.

- **Illuminations** : samedi 11 décembre à 9H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.